

COMMUNE DE BOGEVE
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 23 janvier 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le 23 janvier 2013 à 20h30 sur convocation du Maire du 16 janvier 2013.

PRESENTS :

Mmes BAUD-GRASSET Maryvonne – BOUVAREL Magali - ROCH Jacqueline.
 MM. CHARDON Mickaël - CHARDON Patrick - DELAVOET Jean-Pierre - GAVARD Patrick –
 GRILLET Luc.

ABSENTS EXCUSES :

EXCUSES :

Mmes BAUD GRASSET Dominique – GAL Catherine.
 MM. BOUVIER Eric - CHARDON Didier – CHABRY Philippe - PAYRARD Eric

Secrétaire de Séance : Monsieur Bernard BOUVIER

Monsieur le Maire a une pensée pour Madame Geneviève BOVET, agent de la commune qui a perdu son père, dimanche dernier.

INVESTISSEMENTS PREVISIONNELS 2013

En préambule à l'élaboration des budgets primitifs 2013, et après débat, le Conseil Municipal retient une série de travaux d'investissement à réaliser.

BATIMENTS :

Les travaux de réfection du toit de l'ancienne poste seront réalisés au printemps 2013.

Le presbytère :

Ce bâtiment est très endommagé. Il devient urgent de le réhabiliter.

Le Conseil Municipal avait prévu de créer des appartements pour les personnes âgées.

Maryvonne Baud-Grasset émet des réserves sur ce choix. Les autres membres présents considèrent également que le souhait de la très grande majorité des personnes âgées, est de rester chez soi le plus longtemps possible, en utilisant éventuellement les services d'associations d'aides à domicile.

Mickaël CHARDON propose de créer des appartements qui pourront éventuellement intéresser des personnes âgées

Les travaux au niveau de la salle des fêtes seront programmés en 2014 car les salles sont déjà réservées durant la plupart des week-end de 2013. Par ailleurs, la salle dite de motricité est utilisée tous les jours par les écoles, à la fois pour des activités éducatives et sportives et pour la cantine.

Le futur groupe scolaire :

M. le Maire refait le point sur ce projet, dont la faisabilité a été validée par l'architecte mandaté par le cabinet UGUET. Il reste à étudier les accès et le parking.

M. le Maire souhaite relancer une concertation avec les services de l'Etat, pour étudier l'aménagement des berges du Foron et un éventuel agrandissement du pont. Il a sollicité l'aide du Cabinet GILLET TOPO, pour monter un dossier.

Mickaël CHARDON pose la question du devenir des bâtiments actuels, en cas de construction d'un nouveau groupe scolaire. Un débat sera engagé au cours de l'année.

Les bâtiments école et mairie :

M. le Maire indique que les fenêtres ne sont pas équipées de double vitrage. La consommation de fuel est chaque année très importante. Il est donc nécessaire de remplacer ces fenêtres par des fenêtre à double vitrage.

TRAVAUX VOIRIE :

Carrefour chef-lieu et aménagements de trottoirs et parkings sur la RD 190, en direction des Brasses.

Le dossier technique a été déposé auprès du service voiries du Conseil Général, pour avis.

Le coût prévisionnel de la 1^{ère} tranche (Chef-lieu - intersection avec la route conduisant au parking de l'immeuble « Le Chamois d'Or », s'élève à la somme de 400.000 €.

EQUIPEMENTS :

La commune possède 2 véhicules assez anciens (CASE et UNIMOG) qui ont encore une valeur de vente. Réflexion pour le choix du véhicule à changer en premier lieu ou les deux.

RENOUVELLEMENT ADHESION PAYSALP

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Bogève avait adhéré à l'écomusée PAYSALP pour une durée de 4 ans (2009-2012) et participé à un programme d'actions dans le cadre d'un dossier européen Interreg.

En janvier 2011, dans la perspective de renouveler le partenariat pour une durée de 4 ans (2013-2016) l'écomusée PAYSALP avait demandé à chaque commune adhérente de leur faire part d'un positionnement de principe sur la base de 3 scénarii chiffrés.

La commune de BOGEVE par délibération de principe en date du 08 mars 2011 avait décidé d'opter pour la solution n°3.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de PAYSALP en date du 20 décembre 2012 sollicitant un positionnement définitif concernant le renouvellement de notre adhésion.

Après en avoir entendu délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme son positionnement sur le scénario n°3 correspondant à un financement annuel de 2098 € avec une possibilité de pouvoir solliciter des interventions pour les écoles (facturées au coup par coup).

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe l'assemblée des demandes de subventions enregistrées en mairie depuis la dernière réunion de conseil du 13 décembre 2012.

Considérant l'intérêt d'apporter un soutien financier aux associations locales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions suivantes :

NOUS AUSSI	100 €
PREVENTION ROUTIERE	200 €
SKI CLUB VILLARD	600 €

POINT SUR LES ACTIVITES INTERCOMMUNALES

Syndicat des Brasses :

Nous avons reçu les chiffres des préventes des forfaits pour la saison « HIVER 2013 » : + 34.5 % par rapport à l'année N-1 et +11.6 % par rapport à l'année N-2, ainsi que les recettes des vacances de Noël qui sont en progression de 49 % sur l'année N-1 (ski de fond et ski alpin).

La prochaine réunion du comité syndical aura lieu le 28 janvier 2013 sur le débat budgétaire qui sera proposé aux différents conseils municipaux pour approbation.

CONTRAT DE LOCATION GITE COMMUNAL

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il a été sollicité par un jeune couple, M. Adrien CHARDON et Mlle Laurie GLADKOFF pour la location du logement N°5 (T3) du bâtiment B des gîtes communaux au lieu-dit « Le Communal », à compter du 01 février 2013, pour une durée de 3 mois.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant du loyer mensuel pour cet appartement à 439.47 € avec une provision de charges mensuelle de 70 €.

Une régularisation des charges interviendra à la fin de l'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location avec M. Adrien CHARDON et Mlle Laurie GLADKOFF, pour occuper l'appartement N°5 (T3) du bâtiment B des gîtes communaux au lieu-dit « Le Communal », pour un loyer fixé à 439.47 € plus une provision de charges de 70 €/mois. Le Conseil Municipal fixe la durée de location à 3 mois à compter du 1^{er} février 2013.

PREPARATION DES VOEUX

Monsieur le Maire propose de débattre sur le contenu de la soirée des vœux de la mairie, qui se déroulera vendredi 25 janvier.

Le Conseil Municipal décide, en outre, d'inviter Léa Damiani pour la féliciter pour son parcours sportif, dans les courses de ski de fond. En effet, Léa a réalisé un exceptionnel début de saison.

Le projet de dénomination et de numérotation des voies, sera présenté à la population. Le Conseil Municipal remercie Patrick Chardon pour le document informatique qu'il a réalisé avec l'aide de sa fille.

Les autres principaux thèmes qui seront abordés :

- Les naissances et les décès
- Les remerciements aux associations, aux écoles
- Le lotissement des Chaix
- Les Projets 2013
- Les activités intercommunales

QUESTIONS DIVERSES

Attribution d'une gratification de stage

Monsieur le Maire indique que les collectivités ont la possibilité d'accueillir des stagiaires dans le cadre d'un cursus pédagogique et peuvent leur octroyer éventuellement une indemnité en fin de stage.

Le service administratif a accueilli durant 10 semaines sur la période du 03 septembre 2012 au 25 janvier 2013 une stagiaire en 1^{ère} année BAC PRO SAPAT (Services aux Personnes et Aux Territoires).

Une convention de stage a été établie avec l'établissement scolaire.

Cette stagiaire ayant donné entière satisfaction Monsieur le Maire propose de lui verser une gratification.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une somme de 200 (DEUX CENTS) euros à cette stagiaire.

COLIS DE NOEL AUX PERSONNES AGEES:

Monsieur le Maire remercie les conseillers ayant participé à la distribution des colis de Noël aux personnes âgées de 80 ans et plus.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de sa visite avec Madame Maryvonne BAUD-GRASSET aux personnes âgées hospitalisées à la MARPA, à l'Hôpital de La Tour, et à l'EPHAD de Marignier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.